

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Date de la convocation: 16/09/2021

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Serge LAGUIBEAU

Excusés :

Absents : Joseph FROMIGUE, Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_048 - Objet : RECONDUCTION DU BAIL DE M. ESCOS A LA GALERIE DES ŒUFS

M. le président rappelle au conseil syndical qu'un local commercial est loué à David Escos à la galerie des Œufs, Cauterets, dans les conditions suivantes : 19 652,29 € (loyer HT 2021).

Le loyer de 2021 a été réglé et la dette des années 2019 et 2020 est en cours de régularisation.

Le bail a expiré le 31/12/2020, le locataire souhaite qu'il soit renouvelé.

Suite à cette présentation, le conseil syndical à l'unanimité des délégués présents **DECIDE :**

- **DE RENOUVELER** le bail commercial de M. Escos aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 1 638 € HT à payer au trésor public d'Argelès-Gazost. Ces nouvelles modalités de loyer sont applicables à partir du 1er janvier 2022 ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 065-256501321-20210930-2021_048-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 065-256501321-20210930-2021_048-DE
